



DOSSIER DE PRESSE

» 23^{ÈME} INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE

SEPT. 2025

Depuis 2016 l'ANESF (Association Nationale des Étudiant·e·s Sages Femmes), réalise une enquête pour évaluer le coût de la rentrée.

L'indicateur du Coût de la Rentrée (iCDR) est calculé par les différentes fédérations du réseau de la **FAGE** (Fédération des Associations Générales Étudiantes) afin d'évaluer le **coût moyen d'une rentrée universitaire pour un·e étudiant·e**.

L'iCDR sépare les **frais de vie courante** des **frais spécifiques à la rentrée universitaire**. La comparaison avec les frais de la rentrée précédente permet d'**analyser l'évolution de ces coûts**.

L'ANESF base ses calculs sur le recensement et l'indicateur du Coût de la Rentrée réalisé par la FAGE, en s'adaptant à la répartition géographique des établissements en France, ainsi qu'aux informations fournies par leurs représentant·e·s étudiant·e·s.

Cette année, le **coût moyen de la rentrée d'un·e étudiant·e sage-femme en 2ème année de licence est de 3 192,13 €**, ce qui représente une **augmentation de 1,20 %** par rapport à la rentrée universitaire 2024–2025. De plus, au-delà de l'augmentation des frais, dans la majorité des catégories étudiées, il y a une **nette disparité entre l'Île-de-France et les autres régions de France**.

La précarité est croissante chez les étudiant·e·s sages-femmes. Elle est illustrée par **29,2% des étudiant·e·s déclarant avoir une activité rémunérée en période scolaire.** L'**accès restreint aux bourses étudiant·e·s** est un facteur favorisant cette précarité, limitant le nombre d'étudiant·e·s boursier·ère·s ainsi que le montant des aides perçues.

Dans ce contexte, il nous a semblé important de faire un **focus sur les frais illégaux que dépensent les étudiant·e·s sages-femmes pour leur rentrée** favorisant alors la précarité.

En vous souhaitant une bonne lecture.

***Kyra Braze, Vice-Présidente chargée des Affaires Sociales**
Leïla Jamin, Porte-parole*

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	02
PRÉSENTATION DE L'ANESF	05
L'INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE	07
ANALYSE SYNTHÉTIQUE DU COÛT DE LA RENTRÉE	09
FRAIS DE VIE COURANTE	10
LOYER	12
RESTAURANT UNIVERSITAIRE	14
CONSOMMABLES	15
MENSTRUATIONS	16
TÉLÉPHONIE ET INTERNET	17
LOISIRS	18
TRANSPORTS	19
FRAIS DE RENTRÉE UNIVERSITAIRE	21
FRAIS DE SCOLARITÉ	22
COMPLÉMENTAIRE SANTÉ	23
ASSURANCE LOGEMENT	24
FRAIS D'AGENCE	25
FOCUS SUR LES FRAIS COMPLÉMENTAIRES	26
VARIATIONS DES REVENUS	29
RÉSUMÉ DES REVENDICATIONS DE L'ANESF	30



PRÉSENTATION DE L'ANESF



L'ANESF (**Association Nationale des Étudiant·e·s Sages-Femmes**) est une association loi 1901 et est l'**unique organe représentatif** des étudiant·e·s sages-femmes de France.



Créée en 1987, elle fédère aujourd'hui plus de **4000 étudiant·e·s sages-femmes** parmi les 34 structures de formation en France grâce à leur adhésion et leur participation active à nos projets et nos réflexions.

PRÉSENTATION DE L'ANESF

L'ANESF A POUR BUT DE

- > **Rassembler et de représenter les étudiant·e·s sages-femmes de France** afin de défendre leurs droits et intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels.
- > **Participer activement à l'évolution de la formation** en sciences maïeutiques et de la profession.
- > **Fédérer et de contribuer au développement du réseau associatif** des étudiant·e·s sages-femmes, à leur formation, ainsi qu'à leur professionnalisation.
- > **Affirmer et de réaffirmer ses valeurs républicaines** que sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité tout au long de son existence.
- > **Être actrice dans les décisions et les actions de santé publique** notamment à visée éducative et préventive.
- > **Inciter les étudiant·e·s sages-femmes à devenir acteur·rice** de leur citoyenneté à travers une démarche solidaire et d'éducation populaire.
- > **Défendre les intérêts et les droits des femmes** au sein du système de santé et de notre société.

L'INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE



L'iCDR est un indicateur qui permet de calculer le coût d'une rentrée universitaire pour un·e étudiant·e de 20 ans en licence ou master, non-boursiè·e, n'habitant pas au domicile familial et sans double inscription.

L'ANESF se sert des **données fournies par la FAGE** et l'adapte à son territoire, puisqu'il n'y a pas de structures de formation dans toutes les villes françaises. Nous réalisons donc une pondération : trois établissements en Île-de-France, trois en territoires et départements d'Outre-Mer et vingt-quatre situés dans d'autres régions de France.

De plus, les étudiant·e·s de première année de licence représentent les étudiant·e·s en PASS/L.AS, **le calcul est donc basé sur le coût moyen de la rentrée pour un·e étudiant·e entrant en deuxième année de licence (DFGSMa2).**

Les administrateur·rice·s de l'ANESF ont été sondé·e·s afin de cibler les frais spécifiques à la filière maïeutique.

L'INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE

L'indicateur du coût de la rentrée se base sur **deux catégories**.

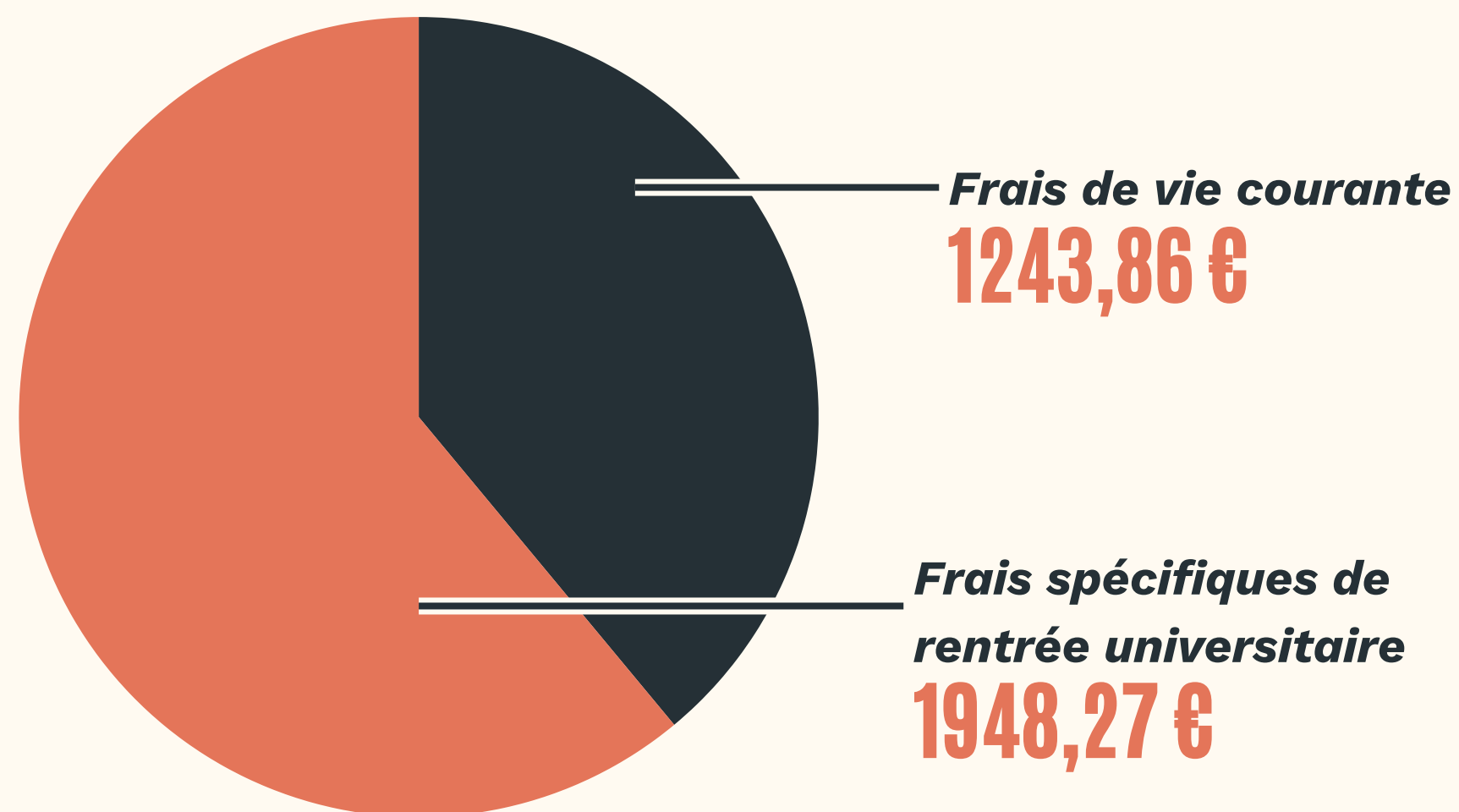
FRAIS DE LA VIE COURANTE

Ce sont des **frais fixes** au cours des mois de l'année comprenant : **loyers, alimentation, loisirs, transports, téléphonie** et **internet, vêtements, produits d'hygiène** et **d'entretien**.

FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE UNIVERSITAIRE

Ils comprennent les **frais d'inscription**, les **frais de Contribution à la Vie Étudiante et de Campus** (CVE-C), les **frais d'agence**, la souscription à une **complémentaire santé**, à une **assurance logement**, le **matériel pédagogique** ainsi que le **matériel de stage**.

ANALYSE SYNTHÉTIQUE DU COÛT DE LA RENTRÉE



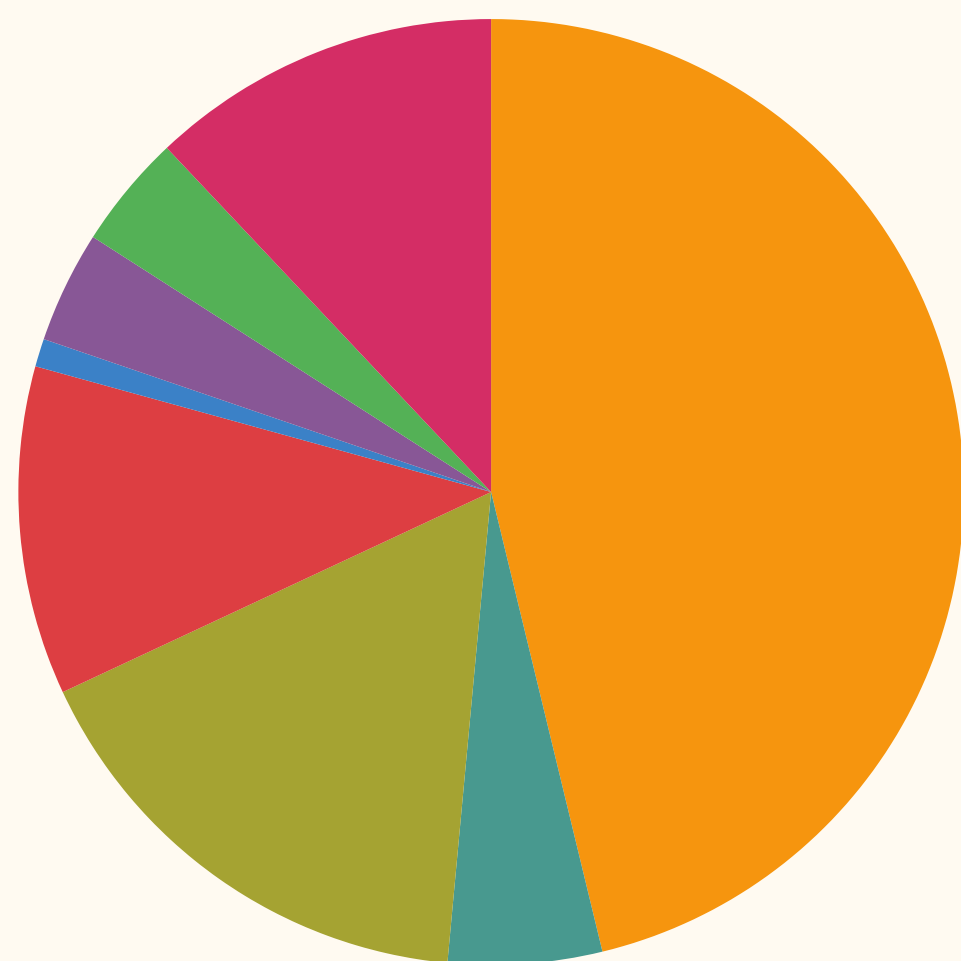
▲ **Coût de la rentrée 2025** pour un·e étudiant·e en premier cycle, avec pondération de trois écoles en Île-de-France, vingt-sept en régions métropolitaines et trois en outre-mer.

Nos calculs montrent que la **rentrée universitaire 2025–2026** coûte en moyenne :

3192,13 €

soit une **augmentation de 1,20 %**

FRAIS DE VIE COURANTE



- Loyer et charges | **579,98 €**
- Repas au RU | **66 €**
- Alimentation | **207,97 €**
- Équipements divers | **141,41 €**
- Frais liés aux menstruations | **12,23 €**
- Téléphonie et internet | **47,98 €**
- Loisirs | **49,10 €**
- Transports | **151,42 €**

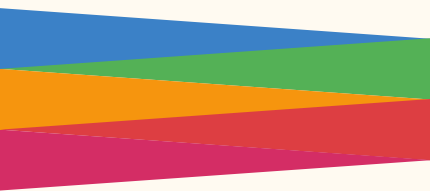
▲ **Frais de vie courante** en 2025

Au total,

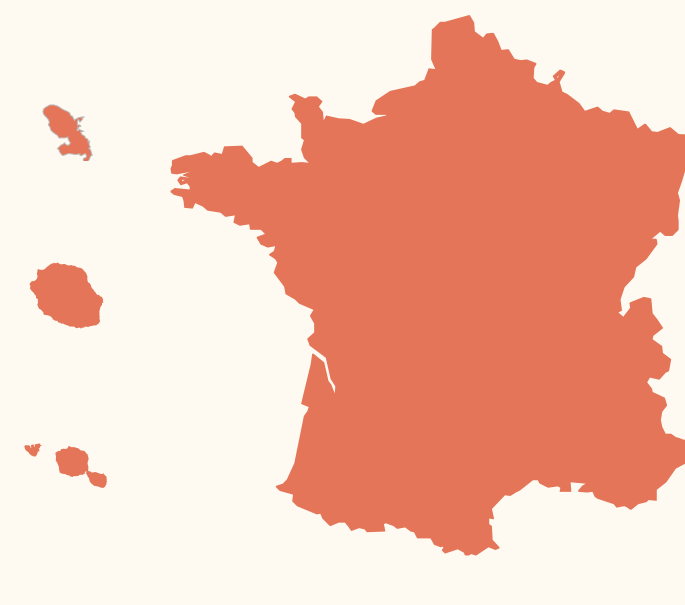
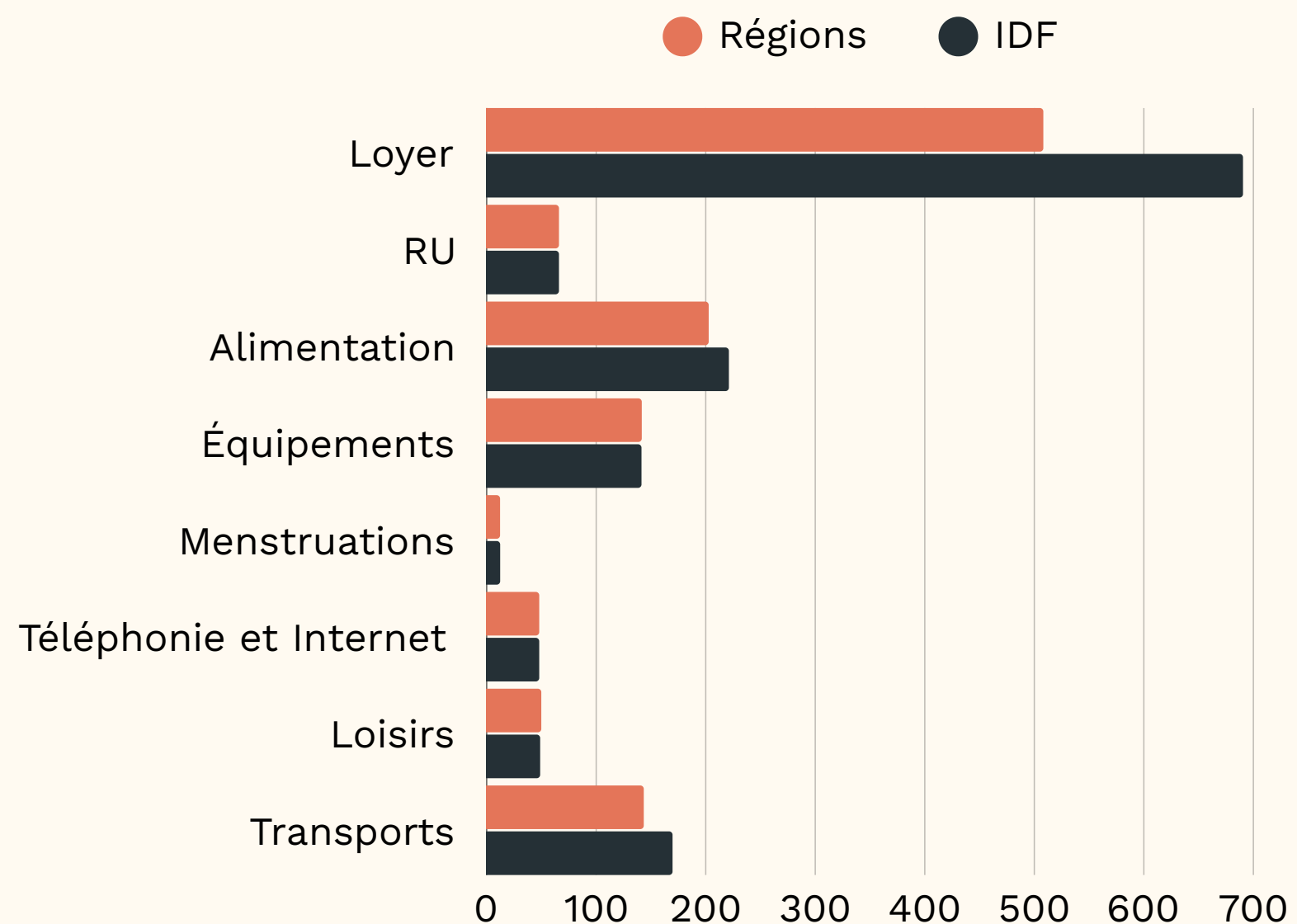
1243,86 €

soit une **baisse de 0,53 %** par rapport à 2024

! Cette légère baisse des frais de la vie courante reste marquée par des différences entre l'Île-de-France et les autres régions.

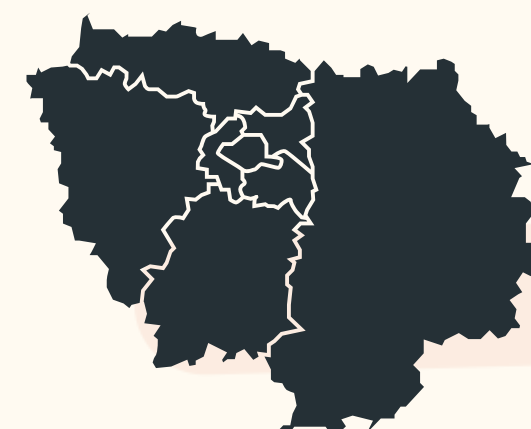


FRAIS DE VIE COURANTE



En France

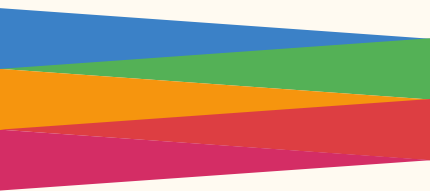
1172,04 €



En Île-de-France

1397,77 €

▲ **Graphique comparatif** des bras de la vie courante pour un·e étudiant·e en région ou en Île-de-France (en €)



FRAIS DE VIE COURANTE

LOYER (1)

La moyenne est calculée pour chaque ville à partir du **coût moyen d'un studio de 20 à 30 m²**, ainsi que pour un **T2 de moins de 30 m²**, représentant les deux types de logements les plus utilisés par les étudiant·e·s. En **Île-de-France**, seuls les **studios de moins de 20 m²** sont pris en compte. La **moyenne a été établie à partir de trente établissements de formation de France métropolitaine, dont trois en Île-de-France, un en outre-mer (La Réunion) et vingt-six dans les autres régions.**

	Régions	IDF	National
Prix (en €)	508,23	690,53	579,98

2024
573,18 €

2025
▲ 579,98 €
▲ 1,19 %

FRAIS DE VIE COURANTE

LOYER (2)

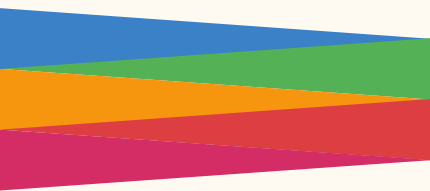


Spécificité. – La formation de sage-femme débute par 11 semaines de stage en moyenne dès la deuxième année, avec la contrainte de réaliser ces stages à distance de leur lieu de formation. Ces stages délocalisés engendrent des frais de transports mais aussi des frais de logements pour réduire les distances de déplacement.

L'ANESF DEMANDE



L'ANESF demande la **mise en place d'une indemnité d'hébergement à hauteur de 150 € pour tout stage situé à plus de 15 km du lieu de domicile** ainsi que la **mise à disposition obligatoire à titre gratuit d'une chambre de garde pour les étudiant·e·s sages-femmes.**



FRAIS DE VIE COURANTE

RESTAURANT UNIVERSITAIRE

Il est compté en moyenne **cinq repas par semaine**, sur **quatre semaines par mois**, pour un·e étudiant·e non boursier·ère, à **3,30 €** le repas soit un total de **66 €** par mois.

Cette somme n'a pas changé depuis 2019.

	Régions	IDF	National
Prix (en €)	66,00	66,00	66,00

2024
66,00 €

2025
= 66,00 €
= 0 %

FRAIS DE VIE COURANTE

CONSOMMABLES ALIMENTAIRES & EN ÉQUIPEMENTS DIVERS

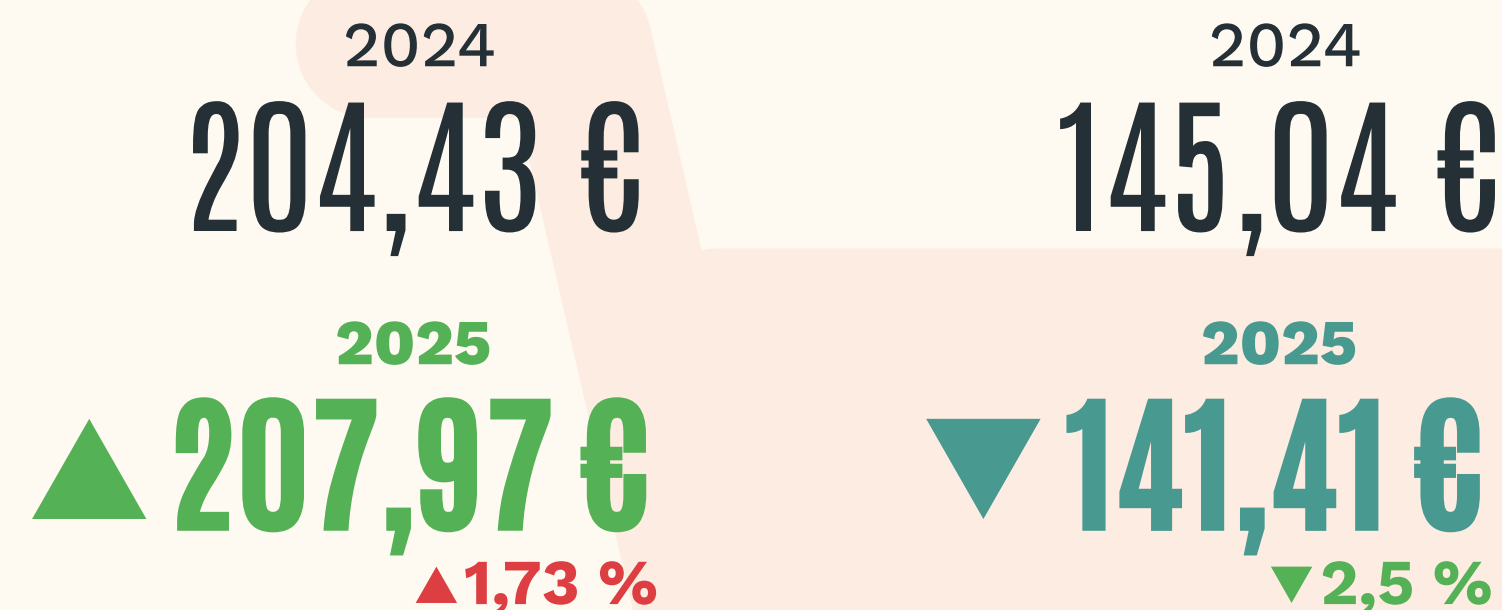
Les consommables regroupent différentes classes de dépenses, telles que :

> **l'alimentation** – en dehors des 20 déjeuners du CROUS, ce qui représente 30 petits déjeuners et 40 repas, basée sur les recommandations du Plan National Nutrition Santé (PNNS) ;

> **les équipements** :

- **informatiques** : une mensualité d'un ordinateur de 300 € avec un prêt à taux 0 %,
- **vestimentaires** : un ensemble (jean, tee-shirt, sweat et paire de chaussures),
- **hygiéniques** : lot de produits d'hygiène,
- **ménagers** : lot de produits d'entretiens.

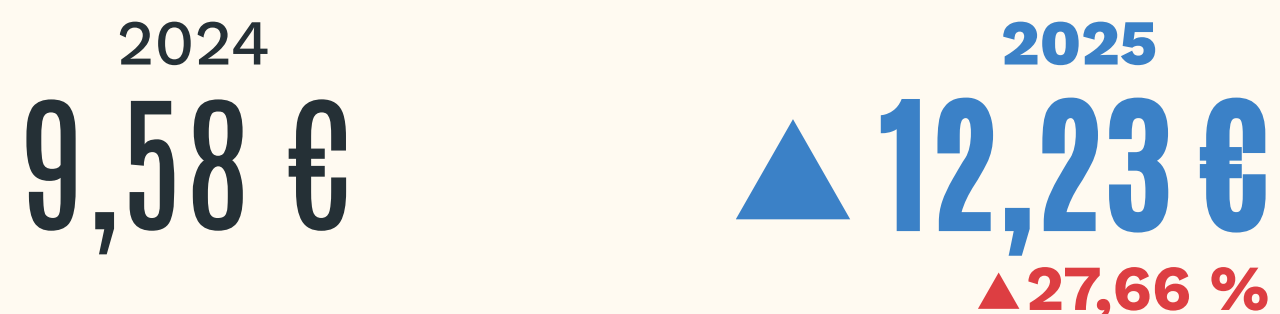
	Régions	IDF	National
Prix (en €)	344,50	362,50	349,38



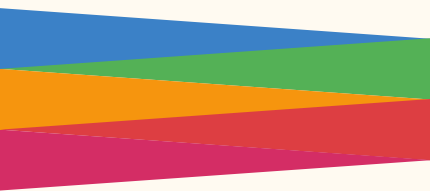
FRAIS DE VIE COURANTE

MENSTRUATIONS

Le calcul est basé sur une durée moyenne de **cinq jours de menstruations**, avec une utilisation de **sept serviettes par jour** ainsi que des **anti-douleurs**. Ces frais ne rentrent pas directement dans le calcul de l'indicateur, ne concernant qu'une partie des étudiant·e·s.



Cette augmentation ne fait qu'accroître la précarité menstruelle des étudiant·e·s menstrué·e·s.



FRAIS DE VIE COURANTE

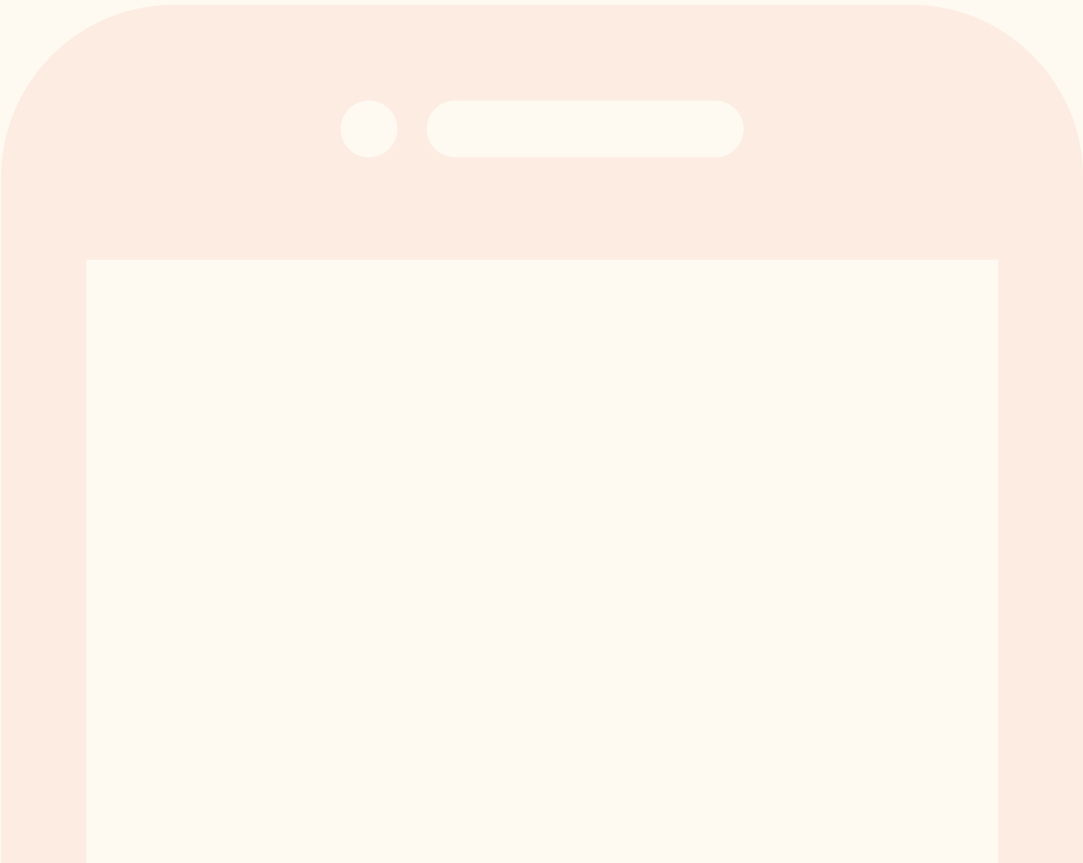
TÉLÉPHONIE ET INTERNET

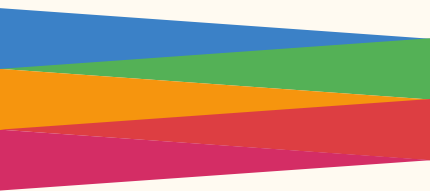
Pour cette somme sont pris en compte des **abonnements de téléphone mobile, fixe et internet** chez plusieurs opérateurs.

2024
60,73 €

2025
▼ 47,98 €
▼ 20,99 %

	Régions	IDF	National
Prix (en €)	47,98	47,98	47,98





FRAIS DE VIE COURANTE

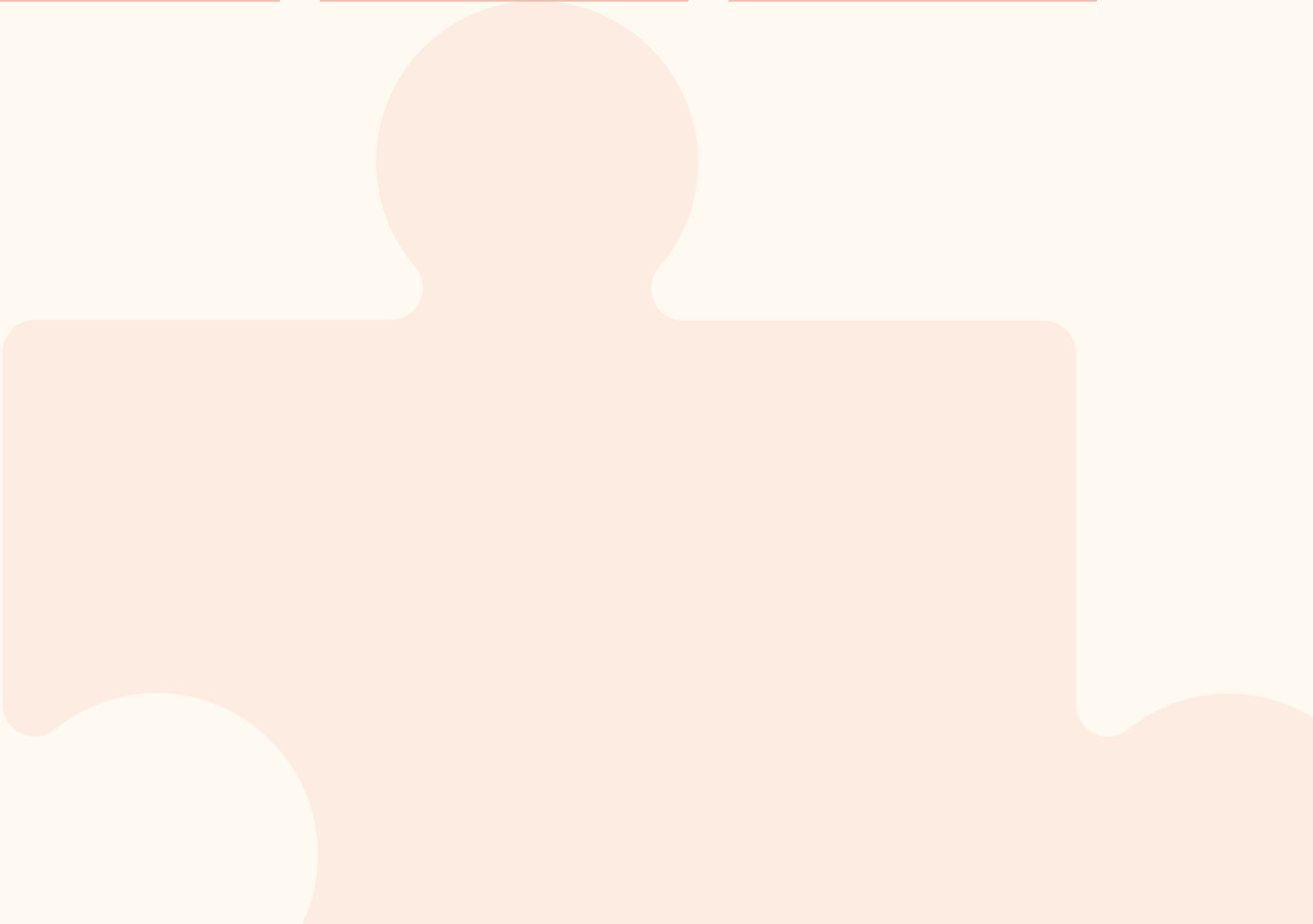
LOISIRS

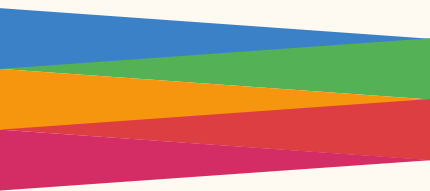
Sont pris en compte plusieurs types de loisirs, ceux qui paraissent être les plus populaires et les plus utilisés : les **activités physiques et sportives**, le **cinéma** et les **streaming de vidéo et de musique**.

2024
49,92 €

2025
▼ 49,10 €
▼ 1,65 %

	Régions	IDF	National
Prix (en €)	49,10	49,10	49,10





FRAIS DE VIE COURANTE

TRANSPORTS (1)

Le coût moyen est fixé à **quatre allers-retours de 26 km par mois** ainsi qu'un **abonnement de transports en commun** au tarif étudiant. Les chiffres sont calculés dans les villes où il y a un institut de formation de maïeutique.

2024
151,22 €

2025
▲ 151,42 €
▲ 0,13 %

	Régions	IDF	National
Prix (en €)	143,43	169,70	151,42

FRAIS DE VIE COURANTE

TRANSPORTS (2)



Spécificité. – La formation de sage-femme est composée d'un nombre important de stages dont une grande partie sont délocalisés par rapport au lieu de formation. Même si la deuxième année comporte le plus petit nombre de stages, on calcule 2 800 km parcourus soit plus de 117 €/mois.

L'ANESF DEMANDE

L'ANESF demande l'**indemnisation kilométrique à frais réels des étudiant·e·s sages-femmes** dès le premier cycle.

FRAIS DE RENTRÉE UNIVERSITAIRE

Après une augmentation de ces frais de 2,5 % en 2024, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche **a augmenté les frais d'inscription de 2,34 %** pour la rentrée 2025–2026.

2024	2025
1903,64 €	▲ 1948,27 € ▲ 2,34 %

L'ensemble des dépenses liées aux frais de rentrée ne cesse d'augmenter chaque année.

	2024	2025
Frais d'inscription	143,43 €	▲ 169,70 €
CVE-C	103,00 €	▲ 105,00 €
Compl. santé	330,00 €	= 330,00 €
Assurance logement	82,41 €	▲ 87,11 €
Frais d'agence	262,23 €	▼ 260,89 €
Dépôt de garantie	573,18 €	▲ 579,98 €
Matériel pédagogique	217,45 €	▲ 238,52 €
Matériel spécifique	160,37 €	▲ 168,78 €

FRAIS DE RENTRÉE UNIVERSITAIRE

FRAIS DE SCOLARITÉ

La **CVE-C** a été *indexée sur l'inflation* et **augmente** donc de nouveau tout comme les **frais d'inscription** pour un·e étudiant·e entrant en licence 2 (DFGSMa2), non boursier·ère.

	2024	2025
Frais d'inscription Licence	175,00 €	▲ 178,00 €
Frais d'inscription Master	250,00 €	▲ 254,00 €
CVE-C	103,00 €	▲ 105,00 €



1,05 %

soit un total de 293 €

FRAIS DE RENTRÉE UNIVERSITAIRE

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Les frais de complémentaire santé sont basés sur les **tarifs de l'offre Essentielle LMDE**, qui est une complémentaire santé nationale, à laquelle tou·te·s les étudiant·e·s peuvent souscrire, soit une somme totale de **330 €**.

	2024	2025
Complémentaire santé	330,00 €	= 330,00 €



330 €
soit aucune évolution

FRAIS DE RENTRÉE UNIVERSITAIRE

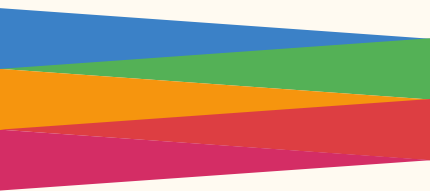
ASSURANCE LOGEMENT

Le **coût moyen d'une assurance du type "Essentielle"** a été calculé au sein des mutuelles.

	2024	2025
Assurance logement	82,41 €	 87,11 €



5,70 %
*soit un total de **87,11 €***



FRAIS DE RENTRÉE UNIVERSITAIRE

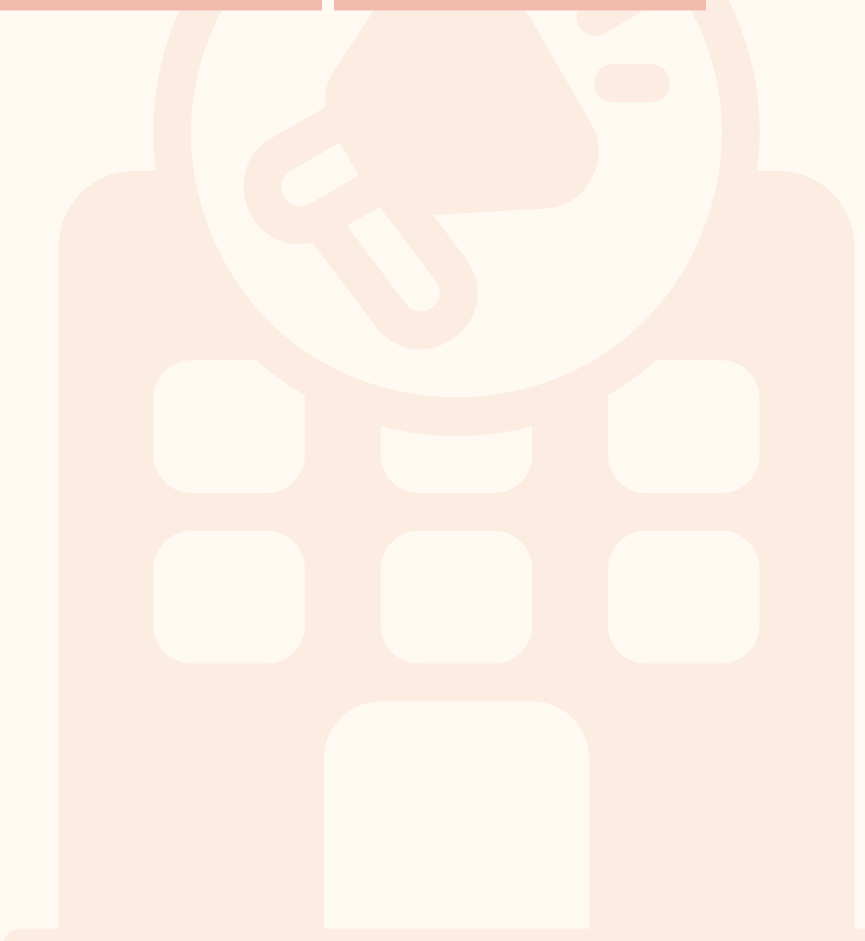


FRAIS D'AGENCE

Les frais d'agence sont à la charge du bailleur. La constitution du dossier, la rédaction du bail ainsi que la réalisation de l'état des lieux sont aux frais du locataire. Sont pris en compte les **plafonds prévus pour un logement de 20 m², avec état des lieux.**

	2024	2025
Frais d'agence	262,23 €	▼ 260,89 €
	Régions	IDF
Prix (en €)	241,33	300,00

**0,51 %**
soit un total de 260,89 €



FOCUS SUR LES FRAIS COMPLÉMENTAIRES

Les frais complémentaires sont divisés en **deux catégories**.

FRAIS DUS AU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ils comprennent les frais engendrés par l'achat de **diverses fournitures de rentrée** : sac à dos, matériel d'écriture et d'impression...



FRAIS DUS AU MATÉRIEL SPÉCIFIQUE

Ils comprennent les frais du **matériel de stages et de travaux pratiques spécifiques** aux étudiant·e·s sages-femmes.



FOCUS SUR LES FRAIS COMPLÉMENTAIRES

MATÉRIELS DE TRAVAUX PRATIQUES ET DE STAGE (1)

Étant en filière de santé, les étudiant·e·s se voient demander une **tenue adaptée** au cours de leurs stages pour **assurer la sécurité et l'hygiène** de chacun·e. Durant leurs études, les étudiant·e·s sages-femmes en ont besoin afin de réaliser des stages dans de bonnes conditions, mais ils·elles ont aussi besoin de “petits matériels” spécifique à l'exercice de la profession : une **pince Kocher**, une **paire de ciseaux**, des **lunettes de protection**, des **chaussures**, **carnet**, **mètre ruban**, etc. Du matériel qui, en s'accumulant, représente une somme conséquente, en moyenne **168,78 €** par étudiant·e.

Ces frais comprennent :

- > ***l'achat et l'entretien de deux tenues de stages*** par étudiant·e, ce qui équivaut à **102 €** ;
- > ***l'achat du matériel*** demandé par les établissements ***pour les travaux pratiques ou nécessaires en stage***, ce qui équivaut à **46,78 €**.

	2024	2025
Frais du matériel de stages et des travaux pratiques	160,37	▲ 168,78 €

FOCUS SUR LES FRAIS COMPLÉMENTAIRES

MATÉRIELS DE TRAVAUX PRATIQUES ET DE STAGE (2)

Depuis la loi de décentralisation de 2004, Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la formation en sciences maïeutiques est gérée et financée par les régions. De ce fait, c'est aux régions de fournir le matériel nécessaire aux établissements et aux étudiant·e·s pour le bon déroulement de leurs études.



5,24 %
soit un total de **168,78 €**

Or, **les étudiant·e·s de premier cycle n'obtiennent aucuns revenu**. Ces frais sont souvent méconnus par le étudiant·e·s entrant dans la formation, ce qui mène à des **situations de précarité alarmantes** ou à des **arrêts d'études**.

L'ANESF DEMANDE

L'ANESF demande le **respect des instructions interministérielles concernant la gratuité et l'entretien des tenues de stage** et que les **régions prennent en charge l'intégralité des frais inhérents à la formation**, en y incluant les frais relatifs aux travaux pratiques et les frais de supports pédagogiques.

VARIATIONS DES REVENUS



Les étudiant·e·s sages-femmes de quatrième année sont rémunéré·e·s de septembre à août inclus (douze mensualités) et les étudiant·e·s sages-femmes de cinquième année sont rémunéré·e·s de septembre à juin inclus (dix mensualités). Depuis le 1er juillet 2022, une hausse de 3,5 % du point d'indice dans la fonction publique hospitalière a été réalisée par le gouvernement.

Cependant, ce montant correspond à une rémunération **< 2,80 € bruts par heure**, ce qui est **loin d'être suffisant** pour permettre aux étudiant·e·s sages-femmes de vivre correctement. En effet, la gratification minimale reçue par un·e stagiaire de l'enseignement supérieur est actuellement fixée à **15 %** du plafond horaire de la sécurité sociale.

L'ANESF DEMANDE



L'ANESF demande une **rémunération à hauteur de 3,90 € bruts par heure des étudiant·e·s en second cycle**, ce qui correspond au **minimum légal** pour un·e étudiant·e de l'enseignement supérieur.

RÉSUMÉ DES REVENDICATIONS DE L'ANESF

L'ANESF DEMANDE

Face à ces constats, l'ANESF demande :

- > **le respect des instructions interministérielles** concernant la gratuité et l'entretien des tenues de stage et pour que les régions prennent en charge l'intégralité des frais inhérents à la formation, en y incluant les frais relatifs aux travaux pratiques et les frais de supports pédagogiques ;
- > **l'indemnisation kilométrique à frais réels** des étudiant·e·s sages-femmes dès le premier cycle ;
- > **la mise en place d'une indemnité d'hébergement** à hauteur de 150 € pour tout stage situé à plus de 15km du lieu de domicile.
- > **la mise à disposition obligatoire à titre gratuit d'une chambre de garde** pour les étudiant·e·s sages-femmes.
- > **une rémunération à hauteur de 3,90 € bruts par heure des étudiant·e·s en second cycle**, ce qui correspond au ***minimum légal*** pour un·e étudiant·e de l'enseignement supérieur.



NOUS CONTACTER



Leïla Jamin

Porte-parole

> 06 46 68 58 62 <

> porteparole@anesf.com <

